

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTREAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Aux prières. — IV La prédication quadragésimale. — V Extrait d'un calendrier perpétuel d'indulgences plénières. — VI Société d'une messe. — VII Union Saint-Jean.

**AU PRONE**

**Le dimanche, 4 avril**

On annonce :

Les divers offices de la semaine ;

La collecte de vendredi pour les lieux saints ;

*Dans le dioc. de Valleyfield, demain, l'annivers. de l'élection de Mgr l'évêque ;*

*Dans le dioc. de Joliette, la collecte, le jour de Pâques, pour les séminaristes ;*

*C'est samedi midi qu'on remplace l'Angelus par le Regina cœli, si on le sait de mémoire.*

**OFFICES DE L'EGLISE**

**Le dimanche, 4 avril**

Office du dimanche des Rameaux, *semi-double privil.* ; à la fin des messes basses, dernier Evang. de la bénédiction des rameaux

A la messe solennelle, après l'aspersion, bénédiction, distribution et procession des rameaux, une seule oraison ; chant de la Passion (selon S. Mathieu) ; préf. de la Croix. — A vêpres, ant. et ps. du dim., hymne *Vexilla Regis* (à genoux pendant la 6e strophe ; *O Crux Ave*), v. *Eripe me* ; au *Magnif.*, ant. *Scriptum est* ; mém. de S. Vincent Ferrier.

*La passion (selon S. Marc) se lit le mardi et (selon S. Luc) le mercredi.*

**Le jeudi, 8 avril**

Office du JEUDI SAINT, *double de 1ère cl.* ; messe propr<sup>s</sup>, (avec consécration des saintes huiles *dans les cathédrales*) ; reposoir et dépouillement des autels (suivi en quelques églises du lavement des pieds et de la récitation des vêpres).

*Après la messe du jeudi saint jusqu'à la communion de celle du samedi saint, les fidèles ne peuvent communier à l'église, ni dans aucune chapelle.*

**Le vendredi, 9 avril**

Chant de la Passion (selon S. Jean); oraisons diverses; dépouillement et adoration de la croix; procession et messe des *présanctifiés*.

**Le samedi, 10 avril**

Bénédictio du feu nouveau, des grains d'encens et du cierge pascal; (lecture ou) chant de 12 prophéties (et bénédiction de l'eau *dans les églises où l'on baptise*); litanies des saints spéciales (chaque invocation répétée) et messe double de 1ère cl.; une seule oraison, préface de Pâques.

*Le samedi saint, les fidèles peuvent recevoir la communion à la messe, ou après la messe, mais non avant.*

*C'est le samedi saint, à midi, qu'on remplace l'Angelus par le Regina cœli; ceux qui ne le savent pas par cœur peuvent gagner les indulgences en continuant de réciter l'Angelus.*

**TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES****Le dimanche 19 avril**

Comme le dimanche de Pâques est privilégié contre tout office de la cl. (Rubr. génér. du brév., titre x, n. 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre vi; décret génér. du 2 déc. 1896, III, n. 3754).

*Tous les titulaires d'église paroissiale, autres que saint Joseph et l'Annonciation qui tombent, cette année, entre le 14 mars et le 25 avril, n'auront leur solennité que le 11e dim. après Pâques (à la place de la messe fériale et à la suite de la procession, si l'on ne chante pas deux messes).*

**Prières des Quarante-Heures**

DIMANCHE,	4	AVRIL	— Notre-Dame-des-Neiges.
MARDI,	6	"	— Chapelle de Notre-Dame-des-Anges.
SAMEDI,	10	"	— Hospice Gamelin.

**AUX PRIERES**

M. l'abbé Charles-Alphonse Brisebois, décédé à Montréal.

Sœur Marie-Delphine Geoffrion, des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Montréal.

Sœur Julienne de Falconieri, née Marie-Ulysse Racicot, professe vocale, des Sœurs de la Charité de la Providence, décédée à Montréal.

Sœur Marie du Mont-Carmel Moriarty, religieuse de chœur, des Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, décédée à Montréal.

M. Joseph Loranger, décédé à Montréal.

LA PREI



« ENFANT  
dimanche 1  
a fini par se

et il est revenu vers  
accueilli avec amour  
veau gras. Le « ma  
professeur de Rhétor  
menté la parabole, ce  
bonheur. Vivant en é  
voulu entendre les pr  
lui donner les miett  
quand il vint à me  
tandis que Lazare a  
d'Abraham». Si la  
prêche la bienfaisanc  
nous rappelle la mal  
complètent en ce que  
en Dieu.

De tous les précepte  
celui de l'aumône qui  
la parabole du « ma  
façon saisissante. Le  
y voir « les desseins  
richesses ». Ce partage  
impossible de ne pas  
et fait murmurer cont  
n'est pas Dieu, c'est le  
plan primitif et si l'ho  
toujours la commun

## LA PREDICATION QUADRAGESIMALE

## A la Cathédrale

**L'**« ENFANT prodigue », dont nous avait parlé l'autre dimanche M. l'abbé Dupuis, si triste qu'ait été sa vie, a fini par se resaisir. Il s'est converti, il s'est repenti et il est revenu vers son père. Et le père qui l'attendait, l'a accueilli avec amour, lui a fait une grande fête, il a tué le veau gras. Le « mauvais riche », dont M. l'abbé N. Fauteux, professeur de Rhétorique à Sainte-Thérèse, a exposé et commenté la parabole, ce dernier dimanche, n'a pas eu le même bonheur. Vivant en égoïste au sein de ses richesses, il n'a pas voulu entendre les prières du pauvre Lazare, pas même pour lui donner les miettes qui tombaient de sa table ! Aussi, quand il vint à mourir, fut-il « enseveli dans les enfers », tandis que Lazare avait été par les anges « porté dans le sein d'Abraham ». Si la parabole de l'« enfant prodigue » nous prêche la bienfaisance du repentir, celle du « mauvais riche » nous rappelle la malfaisance de l'impénitence. Et les deux se complètent en ce que la miséricorde et la justice s'harmonisent en Dieu.

De tous les préceptes, nous explique M. l'abbé Fauteux, c'est celui de l'aumône qui répugnait le plus aux Juifs. Jésus, par la parabole du « mauvais riche », voulut le rappeler d'une façon saisissante. Le monde chrétien doit en faire son profit et y voir « les desseins de Dieu dans l'inégale distribution des richesses ». Ce partage inégal des biens de cette vie — qu'il est impossible de ne pas voir — est souvent un objet de scandale et fait murmurer contre la Providence. Mais on a tort. Ce n'est pas Dieu, c'est le péché qui en est responsable. Dans le plan primitif et si l'homme n'eut pas prévariqué, c'eût été pour toujours la communication fraternelle entre tous les fils

es ; dépouillement  
ctifiés.

du cierge pascal ;  
eau dans les églises  
nvocation répétée)  
de Pâques.  
union à la messe,

gelus par le Regina  
ner les indulgences

## SSIALES

tout office de le cl.  
hanter, en ce jour,  
e VI ; décret génér.

saint Joseph et l'An-  
le 25 avril, n'auront  
a place de la messe  
nte pas deux messes).

## res

s-Neiges.  
re-Dame-des-Anges.  
n.

Montréal.  
a Charité de l'Hôpital-

acicot, professe vocale,  
à Montréal.

de chœur, des Reli-  
décédée à Montréal.

d'Adam de tous les biens. Le péché a changé tout cela. Et l'orateur fait un tableau mouvementé des désordres qui suivirent. « A moi la terre et ses biens, s'est écrié l'homme, puisque la terre, c'est tout ! » Et l'ère des divisions, des haines et des guerres commença, depuis « la jalousie de Cain le fratricide jusqu'au pillage universel des Romains », c'est-à-dire depuis la chute d'Adam jusqu'à la venue du Christ. Le mauvais riche, dont parle la parabole, c'est bien l'image de l'homme jouisseur qui, cruel, méconnaissait son frère. Une partie de l'humanité tenait l'autre en esclavage.

Quel remède Jésus allait-il apporter à une telle situation ? Un nouveau partage, qui, à cause de la nature viciée, ne serait que passager ? Non. C'eût été ignorer les droits acquis, méconnaître les fruits du travail et nier la Providence. Sous la loi actuelle, l'oisiveté universelle, rêvée par plusieurs, serait un malheur. Le Christ n'en a pas voulue. Celui qui s'est appelé « la lumière du monde » a chassé bien loin ces ténèbres où roulent encore tous ces chercheurs de solutions qui ne veulent pas le connaître, et il a autorisé l'inégalité des conditions, devenue, dans l'état de déchéance, nécessaire à la subordination et à l'économie de la société. Mais d'un autre côté, la loi de solidarité humaine n'en demeure pas moins appuyée sur la paternité d'Adam. L'humanité reste toujours l'héritière naturelle de tous les biens légués par Dieu au premier homme. De sorte que tous les hommes étant également hommes, l'un par lui-même n'a pas de droits mieux établis ou plus étendus que l'autre. Comment autoriser l'inégalité de fortune où il était infallible que plusieurs se trouveraient destitués de tous moyens de subsister ? Jésus a bien su, en le prévoyant, y pourvoir par le précepte de l'aumône.

Dieu met sur la terre une abondance de biens suffisante pour tous ses enfants, mais si, pour le règlement du monde, il en confie l'administration à quelques-uns, ce n'est pas pour

qu'ils les retiennent, qu'ils subviennent à si quelques pauvres, Dieu qu'il faut s'en priver de les assister et à qu conservateurs.

Et pour prévenir le servir de retranchement terrible menace. Il salut, qu'il se fera le point exercé de misère qu'il n'emploiera point

Quelle fut en effet dont parle Jésus ? Il porte « Lazare » manœuvre voilà son grand crime tres désordres que l'absout par son silence précepte de l'aumône établi pour réparer Providence dans l'ind

Ce précepte est si qu'il n'est pas nécessaire monde pour nous l'apprit riche ». En effet, en recevable que l'Écriture qu'un subordonné à la parole de Dieu lui-même de l'avenir, vous dit vérité que vous désirez pour vous dire ce qu d'hui votre curiosité, Jésus-Christ en rappelle de ses malheurs...

qu'ils les retiennent avec une avare cupidité, c'est plutôt afin qu'ils subviennent aux nécessités des indigents, de sorte que, si quelques pauvres périssent dans le besoin, ce n'est pas à Dieu qu'il faut s'en prendre mais à ceux qu'il a mis en pouvoir de les assister et à qui il a commandé d'en être, après lui, les conservateurs.

Et pour prévenir les fausses interprétations qui pourraient servir de retranchements à l'avenir, il joint à son ordre la plus terrible menace. Il annonce aux riches qu'il y va de leur salut, qu'il se fera le vengeur du pauvre, que celui qui n'aura point exercé de miséricorde, n'a pas de miséricorde à espérer, qu'il n'emploiera point d'autre titre pour le condamner.

Quelle fut en effet la cause de la réprobation de ce « riche » dont parle Jésus ? Il a joui de tous les biens pendant qu'à sa porte « Lazare » manquait de tout. Il n'a pas été charitable, voilà son grand crime ! Il serait téméraire de lui prêter d'autres désordres que l'histoire ne dit pas et dont Jésus-Christ l'absout par son silence. Telle est la sanction rigoureuse du précepte de l'aumône que Jésus-Christ a définitivement établi pour réparer les désordres qui semblent accuser la Providence dans l'inégale distribution des biens de la terre.

Ce précepte est si clairement formulé dans les Écritures, qu'il n'est pas nécessaire qu'un mort revienne de l'autre monde pour nous l'apprendre, comme le demande le « mauvais riche ». En effet, en quoi l'autorité d'un mort serait-elle plus recevable que l'Écriture ? Ce ressuscité ne serait toujours qu'un subordonné à la volonté de Dieu, mais l'Écriture, c'est la parole de Dieu lui-même. Enfin, si pour calmer les terreurs de l'avenir, vous dites encore avec un air de déplorable sécurité que vous désirez voir quelqu'un revenir de l'autre monde pour vous dire ce qui s'y passe, eh ! bien, contentez aujourd'hui votre curiosité, écoutez cet infortuné mauvais riche que Jésus-Christ en rappelle et qui vous raconte le détail affreux de ses malheurs...

Non, il n'est pas possible de penser que la Providence ait voulu donner aux uns l'opulence, aux autres les misères, sans obliger ceux pour qui tout abonde de subvenir aux nécessités de ceux à qui tout manque. Mère à l'égard des uns, elle ne peut pas être marâtre à l'égard des autres, car nous sommes tous l'ouvrage de ses mains, nous sommes tous frères, issus d'un même père commun, formant ensemble une seule et grande famille qui est le genre humain. De même que dans l'économie du monde, Dieu a fait les génies pour être les flambeaux des esprits vulgaires, les forts et les courageux pour être la ressource et l'appui des faibles et des timides, ainsi il a fait les riches pour être les bienfaiteurs, les économes et les tuteurs des pauvres. C'est la grande loi providentielle que les damnés et les élus proclament, que le Christ a formulée à toutes les pages du code évangélique, et qui est écrite en caractères ineffaçables au fond du cœur humain. Quel sentiment plus naturel que la compassion et la miséricorde en face de la misère et de la souffrance ? Sentiment prompt et involontaire, qui prévient toute réflexion ! Sentiment de pitié, chef-d'œuvre du Créateur, qui est une des preuves les plus sensibles des soins de la Providence à l'égard des malheureux !

Si donc les riches savent conformer leur conduite à cette loi universelle, on jugera que la Providence a suffisamment pourvu aux besoins des pauvres, en les élevant au-dessus d'eux pour les secourir ; et, de même qu'on la bénit d'avoir placé si haut et environné de tant d'éclat ces astres qui nous réchauffent, d'avoir porté jusque par dessus les nues la cime de ces montagnes d'où jaillissent des sources intarissables qui arrosent et fécondent les plaines, ainsi on la bénira d'avoir donné aux riches et aux puissants la grandeur, les dignités, l'opulence pour le soulagement et le bonheur de ceux qui sont moins bien partagés.

Nous avons précé  
qu'est la conscience  
comment le Christ Jé  
docteur, de libérateur  
l'éloquent Dominicain  
conscience.

Pour les ennemis  
âmes est le grand ob  
humaine. Pour cert  
qu'éclairés, c'est en c  
Son culte, c'est bon,  
une espérance et sa l  
on doit être libre de  
en conscience. Voilà  
jours. Sous prétexte  
déprime.

Nous n'avons sans  
il respecte notre libe  
nous meut, mais nou  
soyons sûrs d'être en  
rendue familière, qu  
révélés, que l'on no  
existe en nous, depui  
torité établie pour l  
un secours et comme  
été instituée. Et M.  
ques : « Allez et ens  
agneaux et pais mes br

Et l'Église, en ense  
violente pas leur l  
noblesse qui se refus

### A Notre-Dame

Nous avons précédemment étudié avec le R. P. Padé ce qu'est la conscience humaine, quel est son champ d'action et comment le Christ Jésus agit sur elle en sa triple qualité de docteur, de libérateur et d'entraîneur. Ce quatrième dimanche, l'éloquent Dominicain a traité de l'action de l'Église sur la conscience.

Pour les ennemis de l'Église, sa prétention à diriger les âmes est le grand obstacle au libre essor de la conscience humaine. Pour certains catholiques mêmes, plus timides qu'éclairés, c'est en cela aussi que l'Église leur porte ombrage. Son culte, c'est bon, il n'y a pas à en rougir. Sa doctrine est une espérance et sa loi une sécurité, ils le veulent bien. Mais on doit être libre de les accepter. L'Église ne doit pas obliger en conscience. Voilà certes une thèse bien connue de nos jours. Sous prétexte d'exalter la conscience humaine, elle la déprime.

Nous n'avons sans doute qu'un maître : Jésus-Christ, mais il respecte notre liberté. Sa lumière nous éclaire, sa grâce nous meut, mais nous restons libres. Il faut au reste que nous soyons sûrs d'être en contact avec Jésus, que sa voix nous soit rendue familière, que l'on nous guide dans les chemins qu'il a révélés, que l'on nous dise enfin où est l'esprit de Dieu ? Il existe en nous, depuis le péché, une faiblesse qui appelle l'autorité établie pour l'enseignement et pour la direction, comme un secours et comme un appui. C'est pour cela que l'Église a été instituée. Et M. le prédicateur rappelle les textes classiques : « *Allez et enseignez...* » « *Tu es Pierre...* » « *Pais mes agneaux et pais mes brebis...* »

Et l'Église, en enseignant et en dirigeant les chrétiens, ne violente pas leur liberté. Il est sans doute en nous une noblesse qui se refuse à l'esclavage, car l'homme est à l'image

de Dieu. Mais l'autorité qui vient de Dieu n'est pas faite pour humilier ; elle tend plutôt à protéger l'homme contre lui-même et à le servir. Certes, ce n'est pas ainsi que l'entendent les potentats de la terre, mais c'est ainsi que l'explique saint Paul. L'apostolat n'est pas une domination, c'est un ministère, un service.

Quels services alors l'Église rend-elle à la conscience ?

D'abord elle refait l'accord de nos consciences avec la conscience de Dieu. Elle ne donne pas la foi, mais elle la propose ; elle ne crée pas la loi, mais elle la précise ; elle ne fait pas la vie, mais elle l'alimente au banquet divin. Elle est la lumière, la force et la vie de nos consciences.

Le prédicateur expose en conséquence comment l'on a tort de reprocher à l'Église d'être opposée à la science. Ceux qui le font méconnaissent les dogmes. La science enseigne la vérité dont elle surprend le secret dans la nature, l'Église, elle, enseigne la vérité révélée par Dieu. Les deux vérités ne s'excluent pas, elle n'en sont qu'une au fond. L'Église ne fait pas la vérité. Elle la prend toute faite dans les Écritures. Mais il nous faut quelqu'un pour nous épeler la parole divine dans les Saintes Lettres, il nous faut une autorité enseignante qui dissipe les ignorances, les doutes, les préjugés. « Les phares allumés sur le rivage — s'écrie l'orateur — seraient-ils des pièges tendus aux efforts du marin plutôt qu'une espérance jetée à son courage ou à sa détresse ? Les dogmes sont comme des phares allumés par l'Église pour ces âmes qui luttent sur l'océan du monde. Ils guident leurs efforts vers le rivage de l'éternelle vérité ».

L'Église discipline aussi nos consciences, après les avoir éclairées. Quand on a dit : « Je crois », il faut encore dire : « Je veux », et c'est peut-être plus difficile. Pour nous donner plus d'assurance devant le bien à faire et le mal à éviter, l'Église nous soumet à sa discipline. Et ceux qui criaient

tantôt contre la tyrannie contre le fanatisme. magnifiques, le prédic

Comment oser parler caractère, vous qui n'a n'est pas votre idée, v triste bien, si l'on vous vos contradictions ? F que tout le sang des n Vous confondez le fan avec la fidélité des con tation de la conscience sa loi. « Si Dieu a parl jusqu'à mon dernier s grâce de marcher sar dussé-je me traîner sur de la route, dussé-je h humaines de mon père nant du sentier le sica désertée de son corps écrivant mon éoitaphe une fois de plus aux q qui est la loi divine, n' Comme, en un jour de du navire, pour se gar l'emporter, et l'arrête s'attache à la loi de l' du milieu où elle vit. des entraves de la terr

Et non seulement les dirige, mais elle vie divine. L'homme nait des forces en source même de sa nous fait boire à ce Nous citons encore

tantôt contre la tyrannie des dogmes, s'exclament maintenant contre le fanatisme. Voici comment, en termes vraiment magnifiques, le prédicateur les confond :

Comment oser parler de fanatisme, ô monde sans principe et sans caractère, vous qui n'avez pour tout bien, que la haine de ce qui n'est pas votre idée, votre avis, et qui êtes prêts à renoncer à ce triste bien, si l'on vous donne un pourboire suffisant pour prix de vos contradictions ? Faut-il que votre haine soit formidable pour que tout le sang des martyrs, ses victimes, ne l'ait pas étouffée ? Vous confondez le fanatisme, qui est l'eudurcissement dans le mal, avec la fidélité des convictions et des caractères. Ecoutez la protestation de la conscience reconnaissante à l'Eglise de lui avoir dicté sa loi. " Si Dieu a parlé, qu'il me fasse la grâce de croire à sa parole, jusqu'à mon dernier soupir. Si Dieu a marché, qu'il me fasse la grâce de marcher sans défaillance au chemin qu'il me montre, dussé-je me traîner sur les genoux, et rougir de mon sang les pierres de la route, dussé-je m'arracher tout en pleurs aux tendresses trop humaines de mon père et de ma mère, dussé-je rencontrer au tournant du sentier le sicaire qui me donnera la mort ! Alors mon âme désertée de son corps s'élancera plus rapide vers le ciel, et l'Eglise écrivant mon épitaphe sur une croix avec le sang du martyr, dira une fois de plus aux générations à venir que l'obéissance à sa loi, qui est la loi divine, n'est pas une servitude, mais une délivrance ". Comme, en un jour de tempête, le matelot se fait attacher au mât du navire, pour se garantir de la fureur des vagues qui menacent de l'emporter, et l'arrêtent dans son travail, ainsi l'âme humaine s'attache à la loi de l'Eglise pour se garantir de toutes les surprises du milieu où elle vit. Et c'est ainsi qu'elle parvient à s'affranchir des entraves de la terre, et que joyeuse, elle prend son vol vers Dieu !

Et non seulement l'Eglise ainsi éclaire nos consciences et les dirige, mais elle est en plus pour elles la dépositaire de la vie divine. L'homme, comme le géant de la fable qui reprenait des forces en touchant la terre, doit se retremper à la source même de sa vie, c'est-à-dire en Dieu. L'Eglise donc nous fait boire à cette vraie source de vie qu'est l'Eucharistie ! Nous citons encore :

Mes frères, le monde qui se fait des idoles de bois, de marbre, d'or ou de chair, et qui éprouve un brisement en son être toutes les fois qu'il répand sa vie, inutile libation, au pied de ces idoles, le monde qui croit vivre quand il échappe à la loi divine et n'en fait qu'à sa tête, le monde ne comprendra pas ce langage, — mais nous que l'Église a reçus sur ses genoux à notre naissance, nous qu'elle a bercés de ses chants, nous pour qui sa foi est une certitude et sa loi une espérance, nous qu'elle a su charmer, attendrir, enthousiasmer aux récits de son héros : le Christ, et de ses enfants : les Confesseurs, les Vierges et les Martyrs, nous enfin qu'elle a nourris de son lait, la grâce, et si souvent couverts de sa bonté miséricordieuse, en nous pardonnant, nous sommes convaincus qu'elle tient en ses mains plus que la parole, plus que la loi, la vie même : Notre-Seigneur qu'elle consacre en l'Eucharistie, qu'elle distribue, qu'elle voudrait chaque jour donner en nourriture, nous sommes convaincus qu'elle est la dispensatrice du Christ, le Fils de Dieu, aux âmes qui ont soif de l'éternelle vie, et que grâce à elle, Jésus-Christ, s'incarnant en chacun de nous, rend notre conscience plus lumineuse et plus ardente.

Est-ce ainsi, se demande avant de terminer le prédicateur, que les catholiques comprennent l'action de l'Église sur la conscience ? Hélas ! On a peur de l'Église et de son influence sur la conscience ! On s' imagine toujours qu'elle va abuser, passer du spirituel au temporel. Qu'il y ait eu parfois des abus, l'orateur le concède ; mais il rappelle qu'un homme intelligent n'établira jamais le procès d'une institution sur la faute de quelques individus, puis il trace ce délicat raccourci des relations des deux pouvoirs, le spirituel et le temporel :

Mais veuillez considérer que nous ne vivons pas à l'état d'âme séparée du corps, qu'il y a des relations très étroites entre l'âme et le corps, et qu'en raison de cette intimité, certaine mesure prise dans l'ordre temporel a son contre-coup inévitable dans l'ordre spirituel, qu'elle peut, en conséquence, gêner ou favoriser les rapports de l'âme avec l'éternel. L'Église qui doit présider à ces rapports, doit avoir sa place dans les conseils humains pour que jamais la sainte liberté de l'âme avec Dieu ne soit opprimée. C'est l'évidence même, et c'est pourquoi,

messieurs, au nom des dresse quelquefois deve répète avec énergie le présente devant les mon cri le *non licet* de Jean-tation ne reste vaine.

Les peuples au rest conscience comme le aussi de l'âme de la p désintéresser de la institutions publiques pas trop vite à l'intolé ordre du bien public, où la mère le sont à l de la loi, à la force et définitive la gloire de des peuples chrétiens

« O peuples », s'écri qui se solidarise ains gneux de tous les t nous sommes des fre conclut :

Tant que le monde d parcourra la terre pou creusera le sillon où p fera passer son propre de ses apôtres, le cour la pureté de ses vierge à la vie du Sauveur, conscience humaine se

Un jour, en creusa trées, et vous vous ét l'Église qui vous fit n au développement d votre gloire. Mes frèr

messieurs, au nom des droits de nos âmes et de Dieu, l'Eglise se dresse quelquefois devant certaines exigences de la loi humaine et répète avec énergie le *non possumus* de Pierre, ou bien, elle se présente devant les monarques dont la volonté est la seule loi, et leur cri le *non licet* de Jean-Baptiste devant Hérode, et jamais sa protestation ne reste vaine.

Les peuples au reste, poursuit le Révérend Père, ont une conscience comme les individus, et l'Eglise est la gardienne aussi de l'âme de la patrie. Elle ne saurait, par conséquent, se désintéresser de la chose publique, des lois publiques, des institutions publiques, de la morale publique. Qu'on ne crie pas trop vite à l'intolérance ! L'Eglise est intéressée à tout cet ordre du bien public, comme le docteur, le législateur, l'époux où la mère le sont à la vérité de l'enseignement, à la gouverne de la loi, à la force et à la beauté des enfants. Ce qui fait en définitive la gloire de l'Eglise, c'est notre bonheur, le bonheur des peuples chrétiens.

« O peuples », s'écrie en terminant l'éloquent prédicateur — qui se solidarise ainsi avec l'Eglise et avec ses moines besogneux de tous les temps — « ô peuples, dans vos alvéoles si nous sommes des frelons, où sont donc vos abeilles ? » Et il conclut :

Tant que le monde durera, le sang du Christ descendant du calvaire parcourra la terre pour la féconder, et l'Eglise, épouse du Christ, creusera le sillon où passera le sang rédempteur. Dans ce sillon, elle fera passer son propre sang, avec sa doctrine et sa foi, avec l'ardeur de ses apôtres, le courage de ses martyrs, les larmes de ses repentis, la pureté de ses vierges, les soupirs de ses saints. Elle mêlera sa vie à la vie du Sauveur, pour que le monde soit régénéré, pour que la conscience humaine soit lumineuse et vaillante.

Un jour, en creusant son sillon, l'Eglise est arrivée en vos contrées, et vous vous êtes penchés pour boire à ses eaux de vie. C'est l'Eglise qui vous fit naître à la lumière sainte. C'est elle qui présida au développement de votre nationalité. Elle fut votre espérance, votre gloire. Mes frères, elle porte encore, en son sein, votre avenir.

Puisse-t-elle présider ou plein épanouissement de votre prospérité sur terre, pour présider un jour à votre entrée dans la gloire au ciel ! C'est votre devoir, c'est votre honneur : ayez confiance dans l'action de l'Eglise sur vos consciences ! Soyez les fidèles du Christ et les nobles enfants de la Sainte Eglise Catholique ! Ainsi soit-il !

---

EXTRAIT D'UN

CALENDRIER PERPETUEL D'INDULGENCES PLENIERES

---

II. — INDULGENCES DEPENDANTES DE FÊTES FIXES ET MOBILES

MARS

(Suite)

---

1<sup>o</sup> FÊTES FIXES

---

20. — S. Gabriel, archange

Tout fidèle qui fait la neuvaine de saint Gabriel : *confession, communion et prière* pendant la neuvaine ou l'un des huit jours suivants (7).

21. — S. Benoit, Conf. bénédictin

Médaille (ovale) de saint Benoit : *confession, communion et prière*.

Médaille jubilaire (ronde) de saint Benoit : *confession, communion, visite et prière*.

---

(7) On peut faire une fois l'an, à époque libre, cette neuvaine en l'honneur de saint Gabriel et en gagner l'indulgence (300 jours cha que jour et une) plénière en accomplissant les conditions pendant la neuvaine ou l'un des huit jours suivants. La piété des fidèles doit préférer la faire en préparation à la fête qui, du 18, est fixée au 20 mars.

23. — B. Bap

Tout fidèle qui *visite*  
*confession et communion*

24. — B. Joseph

Scapulaire bleu : c

25. — ANNONCI

*Les indulgences acco*  
*au jour de la solennité*  
2<sup>e</sup> dimanche après P  
Adoration nocturne  
*et communion ; visite*  
le saint Sacrement.

Oeuvre des tabern  
*visite et prière à l'égl*  
Confrérie du préc  
(1 vêpres) *et prière*.

Confrérie du sacr  
*visite à l'église de la*  
Gardes d'honneur  
*communion ; visite à*

Association unive  
*nion ; visite et prière*  
Confrérie du sai  
*visite et prière pend*  
*sion et communion :*  
3<sup>o</sup> *confession et com*

Association du rc  
*et prière*.

---

(8) Là où il n'y a pas  
du scapulaire (non les :  
l'église paroissiale.

**23. — B. Baptiste de Mantoue, Conf. carme**

Tout fidèle qui *visite* une église de Carmes ou de Carmélites : *confession et communion* (8).

**24. — B. Joseph-Marie Thomasius, Conf. théatin**

Scapulaire bleu : *confession, communion, visite et prière.*

**25. — ANNONCIATION DE LA SAINTE VIERGE**

*Les indulgences accordées aux fidèles pour cette fête sont remises au jour de la solennité (le dimanche précédent, ou suivant, ou le 2<sup>e</sup> dimanche après Pâques).*

Adoration nocturne de Notre-Dame (Montréal) : *confession et communion ; visite et prière* dans une église où est conservé le saint Sacrement.

Œuvre des tabernacles (Montréal) : *confession et communion ; visite et prière* à l'église Notre-Dame de Pitié.

Confrérie du précieux Sang : *confession, communion, visite* (1 vêpres) *et prière.*

Confrérie du sacré Cœur de Jésus : *confession et communion ; visite* à l'église de la confrérie.

Gardes d'honneur du sacré Cœur de Jésus : *confession et communion ; visite* à l'église de la confrérie.

Association universelle des familles : *confession et communion ; visite et prière* à l'église paroissiale.

Confrérie du saint Rosaire : 1<sup>o</sup> *confession, communion ; visite et prière* pendant l'octave de la solennité ; 2<sup>o</sup> *confession et communion ; assistance* à la procession pendant l'octave ; 3<sup>o</sup> *confession et communion* récitation du rosaire de 15 dizaines.

Association du rosaire vivant : *confession, communion, visite et prière.*

(8) Là où il n'y a pas d'église de Carmes ou de Carmélites, les confrères du scapulaire (non les autres fidèles) peuvent gagner cette indulgence dans l'église paroissiale.

Scapulaire bleu : *confession, communion, visite et prière.*

Congrégation de la sainte Vierge : *confession et communion.*

Confrérie du saint et immaculé Cœur de Marie : *confession, communion et prière.*

Scapulaire de Notre-Dame de Bon-Conseil : *confession et communion.*

Tout fidèle qui fait la neuvaine de l'Annonciation : *confession, communion et prière* pendant la neuvaine ou l'un des huit jours suivants (9).

Confrérie de saint Joseph (Beauvals) : *confession, communion, visite (1 vêpres) et prière* à l'église de la confrérie.

Scapulaire de saint Joseph : *confession, communion, visite (1 vêpres) et prière.*

Médaille (ovale) de saint Benoit : *confession, communion et prière.*

Objet de piété avec bénédiction apostolique : *confession, communion et prière.*

Objet de piété qui a touché quelque lieu de la terre sainte : *confession, communion et prière.*

Tout fidèle qui *visite* une église de Carmes ou de Carmélites : *confession et communion* (8).

Tout fidèle qui fait *visite et prière* dans une église de Rédemptoristes : *confession et communion.*

Confrérie de la bonne Mort (Jésuites) : *confession et communion ; visite et prière* à l'église de la confrérie.

Propagation de la foi (Lyon, Québec, Chicoutimi) : *confession et communion ; visite et prière* à l'église paroissiale pendant l'octave.

(9) On peut faire une fois l'an, à époque libre, cette neuvaine de l'Annonciation et en gagner l'indulgence (300 jours chaque jour et une) plénière, en accomplissant les conditions ou pendant la neuvaine, ou l'un des huit jours suivants. La piété des fidèles doit préférer la faire en préparation à la fête (ou plutôt à la solennité) de l'Annonciation.

## 28. — Miracle du

Confrérie du précieux (1 vêpres) et prière.

## 29. —

Tout fidèle qui *visite* *confession et communion*

## 2<sup>e</sup> FÊTE

Vendredi au

Précieux

Confrérie du Cœur *nion, visite et prière.*

Di

Scapulaire bleu :

Scapulaire de N. *nion ; visite et prière*

Vendredi

Notre

Confrérie du Cœur *nion, visite et prière.*

Confrérie du précieux (1 vêpres) et prière.

Confrérie du saint (1 vêpres) et prière

Confrérie du saint *et communion.*

Confrérie de N. *visite et prière* à l'é

**28. — Miracle du précieux Sang à Ferrare (Italie)**

Confrérie du précieux Sang : *confession, communion, visite* (1 vêpres) *et prière.*

**29. — S. Berthold, Conf. carme**

Tout fidèle qui *visite* une église de Carmes ou de Carmélites : *confession et communion* (8).

**20 FÊTES OU ÉPOQUES MOBILES****Vendredi après le 4e dimanche du Carême.****Précieux Sang de Jésus-Christ**

Confrérie du Cœur agonisant de Jésus : *confession, communion, visite et prière.*

**Dimanche de la Passion**

Scapulaire bleu : *confession, communion, visite et prière.*

Scapulaire de N.-D. des Sept-Douleurs : *confession et communion ; visite et prière* à l'église de la confrérie ou paroissiale.

**Vendredi de la semaine de la Passion.****Notre-Dame des Sept-Douleurs**

Confrérie du Cœur agonisant de Jésus : *confession, communion, visite et prière.*

Confrérie du précieux Sang : *confession, communion, visite* (1 vêpres) *et prière.*

Confrérie du saint Rosaire : *confession et communion ; visite* (1 vêpre) *et prière* à l'église de la confrérie.

Confrérie du saint et immaculé Cœur de Marie : *confession et communion.*

Confrérie de N.-D. Auxiliatrice : *confession et communion ; visite et prière* à l'église de Bon-Secours (à Montréal).

Scapulaire bleu : *confession, communion, visite et prière.*

Scapulaire de N.-D. des Sept-Douleurs : *confession et communion ; visite et prière à l'église de la confrérie ou paroissiale.*

Crucifix du pardon : *confession et communion.*

#### Dans le cours du mois de mars

Tout fidèle qui fait privément ou à l'église l'exercice du mois de mars en l'honneur de saint Joseph : *confession, communion et prière pendant ce mois ou du 1 au 8 avril (10).*

J. S.

---

#### SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 22 mars 1909

M. l'abbé Charles-Alphonse Brisebois, du diocèse de Montréal, ancien curé, décédé hier, était membre de la Société d'une Messe.

EMILE ROY, chan., *chancelier.*

---

#### UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, le 23 mars 1909.

M. l'abbé Charles-Alphonse Brisebois, décédé le 21 du courant, était membre de l'Union Saint-Jean, *Section d'une Messe.*

G. DAUTH, ch.

*Secrétaire de l'Union Saint-Jean.*

---

(10) En faisant publiquement à l'église ou privément l'exercice du mois de saint Joseph, on peut gagner 300 jours d'indulgence chaque jour. Ceux qui sont légitimement empêchés peuvent le faire en un autre mois. On peut aussi commencer ces exercices en février, pour les terminer la veille de la fête (ou de la solennité) de saint Joseph.